

# COP Hauts-de-France

**Lancements des débats de la COP  
Tour 2024  
Le 19 avril 2024**

---

## Ordre du jour

**M. Antoine Pellion**, Secrétaire général à la planification écologique et chef du pôle environnement, agriculture, transports, logement, énergie, mer chez cabinet du Premier Ministre

1. Méthode de travail de la COP en Hauts-de-France
2. Premiers points de sortie de la COP attendus cet été
3. Analyse des réponses des collectivités au questionnaire du SGPE
4. Organisation des débats
5. Prochaines étapes



**M. Antoine Pellion,**  
**Secrétaire général à la planification écologique et**  
**chef du pôle environnement, agriculture,**  
**transports, logement, énergie, mer chez cabinet**  
**du Premier Ministre**

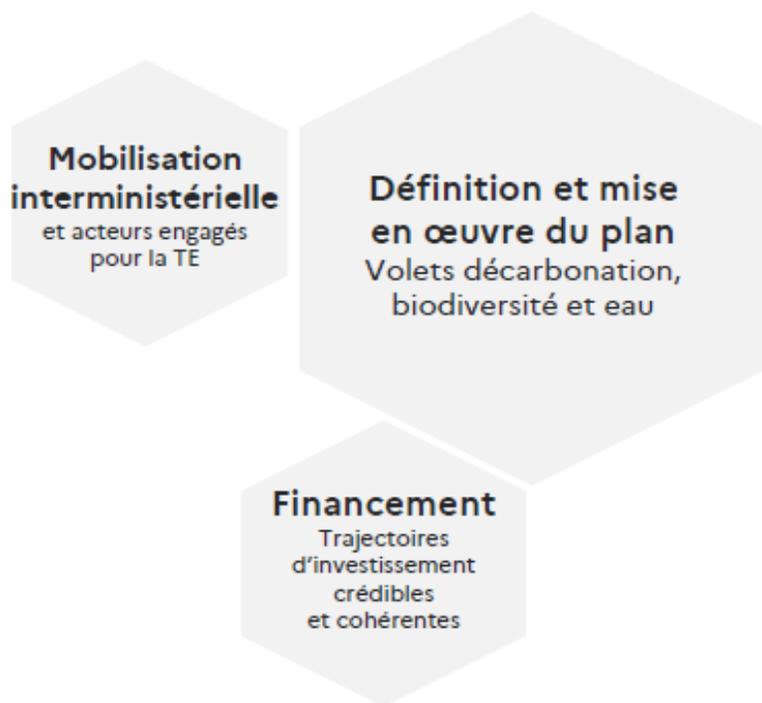
---

# 1- Méthode de travail de la COP en Hauts-de-France

---

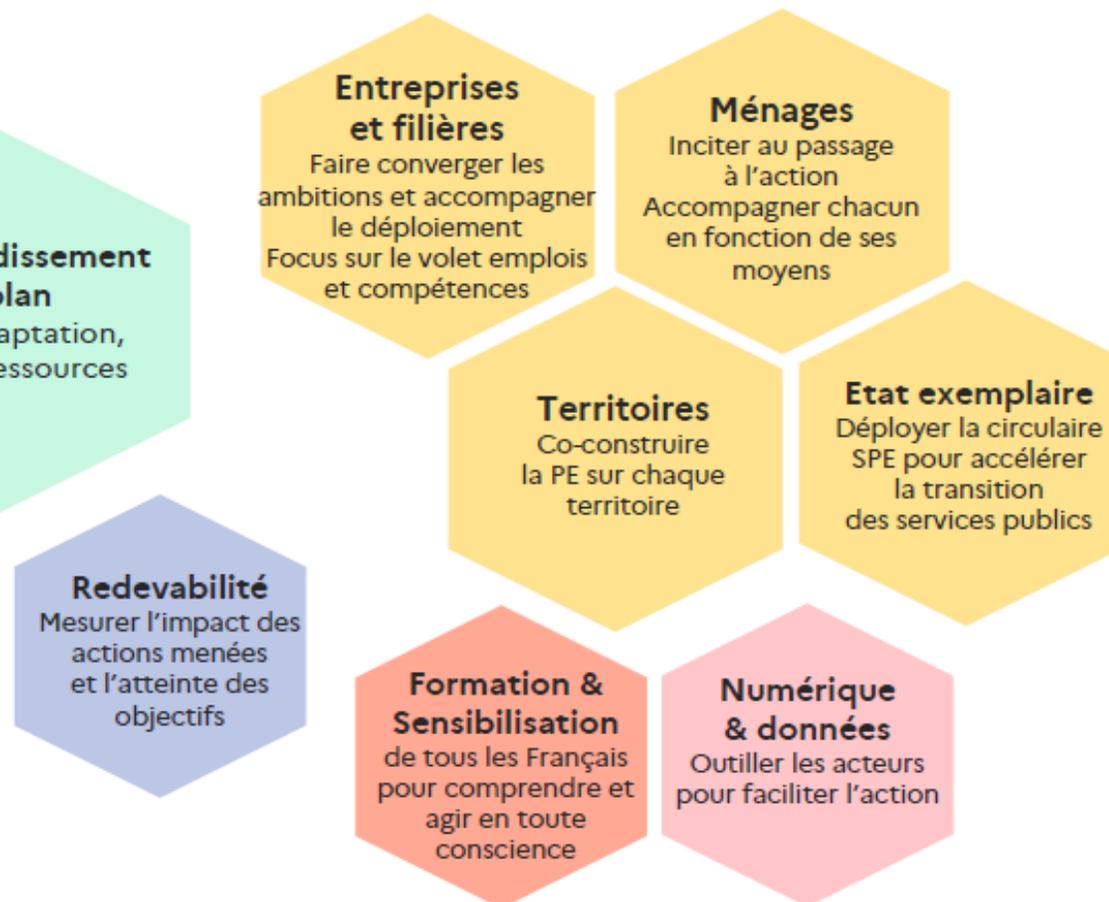
# La COP régionale s'inscrit dans un ensemble de travaux de planification écologique

## Structuration de la planification



+

## Accélération du déploiement de la planification

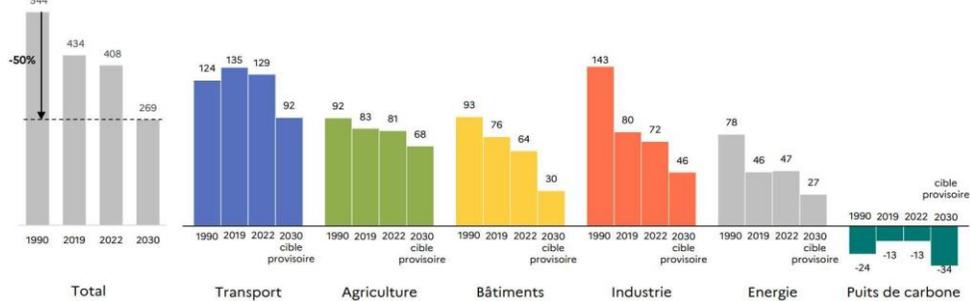


# La COP vise à aligner les efforts de transition réalisés au niveau local, régional et national – Se donner un cadre commun de pilotage

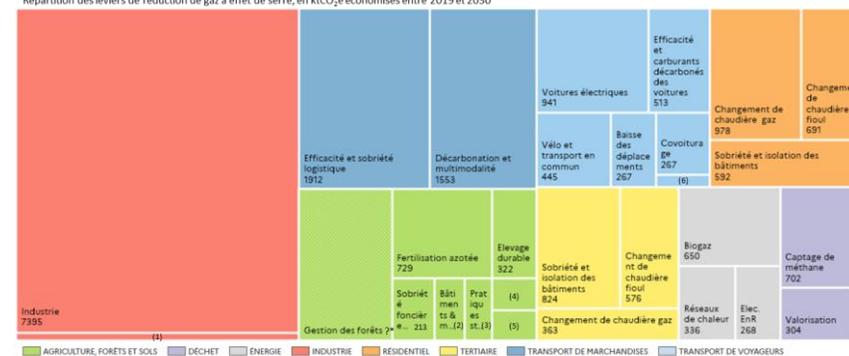
Trajectoire de transition proposée par le SGPE

## Répartition de l'effort par secteur

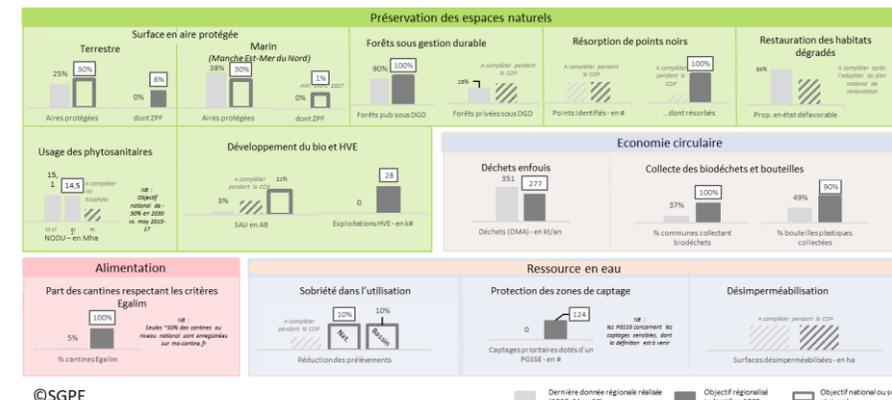
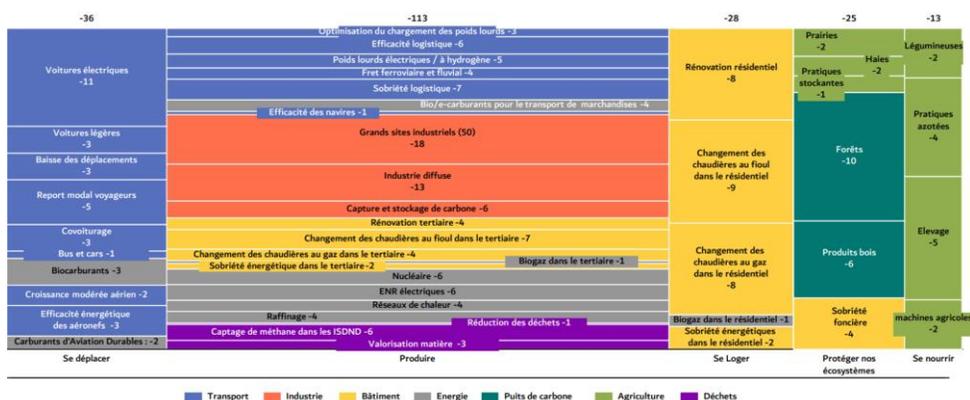
Emissions annuelles domestiques (hors soutes) de GES



Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO<sub>2</sub>e économisés entre 2019 et 2030



(1) Produits bois: 178 ktCO<sub>2</sub>e. (2) Bâtiments & machines: 133 ktCO<sub>2</sub>e. (3) Pratiques stockantes: 134 ktCO<sub>2</sub>e. (4) Gestion des haies: 113 ktCO<sub>2</sub>e. (5) Gestion des prairies: 108 ktCO<sub>2</sub>e. (6) Bus et cars décarbonés: 133 ktCO<sub>2</sub>e. (7) Prévention des déchets: 108 ktCO<sub>2</sub>e. ©SGPE



©SGPE. Dernière donnée régionale réalisée (2020, 21 ou 22). Objectif régional en 2030. Objectif national ou supra-régional.

## Les principes d'action de la COP en Hauts-de-France

La COP s'appuie sur une **volonté affirmée**, dès le 6 décembre 2023, du **Président du Conseil régional d'accompagner l'Etat dans cette démarche.**

Ce partenariat permet notamment de construire la convergence entre planification écologique et **projet REV3**, en respectant la trajectoire du **SRADDET**.

**L'articulation de l'ensemble des démarches en cours** sur le territoire est l'un des enjeux fort de la COP régionale.

**La planification écologique est un cadre collectif, pour articuler l'ensemble des politiques publiques et projets au service de la transition.**

---

# La méthode de la COP en Hauts de France pour 2024

Les principes clés de la démarche COP Hauts-de-France



**Mettre les collectivités et EPCI au centre du dispositif**, dans la perspective des exercices de contractualisation à venir. Fonder le premier diagnostic sur leurs retours.



S'appuyer sur les **dynamiques de projet existantes**, d'ores et déjà en place, de manière à valoriser et amplifier les efforts déjà déployés et garantir la cohérence et la lisibilité de l'ensemble de l'action.



**Partager la démarche avec les instances de gouvernance thématiques en place :**

- Comité régional de la biodiversité
- Comité de bassin Artois Picardie
- Comité de bassin Seine Normandie (à venir)
- Comité régional de l'habitat et de l'hébergement
- Comité régional de l'énergie
- Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR)
- Comité régional bois et forêts (à venir)

La dynamique à l'œuvre vise à structurer un plan **d'actions concrètes**, opérationnelles, articulées avec les dynamiques existantes et les démarches en cours.

**Informier et associer les acteurs socio-économiques du territoire : il s'agira dans un second temps d'élargir le tour de table.**

**Cette dynamique générale est itérative : la liste d'actions concrètes sera revue tous les ans.**

## Un collectif qui se structure



**Un partenariat Etat / Région : SGAR, DREAL, DRAAF, DREETS / Agence 2040, Direction REV3, Direction de l'eau et de la biodiversité.**



**Une forte mobilisation des préfetures de département, appuyées par les DDT(M) : premières interlocutrices des EPCI et collectivités.**



**Une mobilisation et une articulation des offres des agences et opérateurs de l'État au service des projets de territoires : Ademe, ANCT, Banque des territoires, Cerema, Agences de l'eau, OFB...**



**et des agences et opérateurs locaux dans le cadre des bureaux de l'ingénierie.**



**Des contributions attendues :**

- Comité régional de la biodiversité – Mobilisation des GT en place
  - Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR) – Contribution à la feuille de route
  - Comité régional de l'énergie – Analyse des potentiels EnR et des objectifs régionaux
  - COP des quartiers – IREV
  - Cahiers des Assises Samariennes : Eau – Energie - Sobriété
-

## Travail sur les leviers d'actions

Tous les sujets traités dans la COP ont fait l'objet d' **une approche large, systémique au niveau national.**

La démarche capitalise maintenant sur le caractère très concret de la proposition du SGPE : **des leviers d'actions précis.**

→ **Choisir ce qui fait sens pour chacun des acteurs ;**

→ **Partager une approche opérationnelle**

- **ce qui est bien appréhendé ;**
- **ce qui l'est moins ;**
- **ce qui peut être expérimenté ;**
- **ce qui peut être massifié ;**
- **ce qui nécessite un accompagnement renforcé ;**
- **ce qui nécessite que certains verrous soient levés.**

### **Cahier des leviers en cours de production pour fonder le diagnostic (10 secteurs), :**

- ✓ Description des tendances et efforts attendus sur le secteur,
- ✓ Description des leviers d'actions,
- ✓ Etat des lieux du levier en HdF,
- ✓ Description de la trajectoire sur ce levier ces années passées,
- ✓ Rappel des rôles et responsabilités (Etat, collectivités, filières, citoyens),
- ✓ Présentation des accompagnements (ingénierie, financements) par les agences et opérateurs de l'Etat,
- ✓ Cartographie des projets accompagnés entre 2019 et 2023,
- ✓ Restitution du questionnaire des collectivités sur le levier en question,
- ✓ Synthèse.

## 2 - Premiers points de sortie de la COP attendus cet été

---

## Les points de sortie des COP régionales – demande SGPE

Secrétariat général à la planification écologique

### Les 4 points de sortie de la COP

- 1 Un alignement / partage sur les **objectifs à l'échelle de la région**, par levier de la planification écologique
- 2 Un **état des lieux partagé du territoire** qui a mobilisé la majorité des collectivités territoriales
- 3 Un **plan d'action** cohérent et qui couvre les thématiques clés identifiées lors du diagnostic
- 4 Les sujets à traiter lors de la prochaine COP et **modalités de suivi**

# Réponses aux questions

---

# 3 - Analyse des réponses des collectivités au questionnaire du SGPE

---

## Un niveau de retour des collectivités et EPCI très satisfaisant : le conseil régional, les 5 départements, 76 % des EPCI, 67 communes

	Nombre de répondants	Part du total régional
Région	1	100 %
Départements	5	100 %
Intercommunalités	68	N/A
.. dont EPCI à fiscalité propre	66	73 %
.. dont communautés de communes	44	69 %
.. dont communautés d'agglomérations	19	83 %
.. dont métropoles et communautés urbaines	3	100 %
.. dont Syndicats mixtes et PETR	2	N/A
Communes	67	2 %
Total	141	N/A

# Chaque niveau territorial a été destinataire d'un questionnaire en fonction de ses domaines de compétences

Pour rappel, concrètement deux types de questions ont été posées :

1 Pour chaque levier, évaluer l'action en cours sous forme de 3 questions :

➤ Ce levier est-il pertinent pour mon territoire ?

*Réponses possibles :*

- 0 = Le levier n'est pas pertinent pour mon territoire
- 1 = Le levier est moyennement pertinent pour mon territoire
- 2 = Le levier est pertinent pour mon territoire

➤ L'action de la collectivité contribue-t-elle à la hauteur des enjeux ?

*Réponses possibles :*

- 1 = Plutôt non
- 2 = Partiellement non
- 3 = Partiellement oui
- 4 = Plutôt oui

➤ L'action de l'ensemble des parties prenantes (Etat, collectivités, entreprises, citoyens) est-elle à la hauteur des enjeux ?

*Réponses possibles :*

- 1 = Plutôt non
- 2 = Partiellement non
- 3 = Partiellement oui
- 4 = Plutôt oui

2 Pour chaque action possible dans ses compétences, indiquer si elle est déjà / en cours de mise en œuvre

Les leviers ont été déclinés en ~150 actions type, classées selon le périmètre de compétence (région, département, EPCI, commune).

*Exemples :*

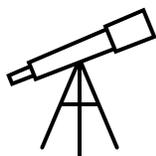
- Rénovation du parc de bâtiments publics avec un niveau d'ambition cohérent avec le décret tertiaire
- Développement et exploitation de l'infrastructure de recharge en voirie
- Favorisation et accompagnement des citoyens dans l'action et dans la gouvernance des aires protégées

➤ Une question par action a été posée : est-elle déjà / en cours de mise en œuvre ?

*Réponses possibles :*

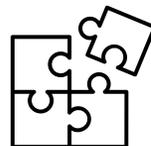
- 1 = Plutôt non
- 2 = Partiellement non
- 3 = Partiellement oui
- 4 = Plutôt oui

## L'analyse des réponses peut être effectuée selon plusieurs angles



### VISION GLOBALE

- Comparaison des leviers et perception de l'importance x maturité de l'action territoriale



### VISION PAR TYPE DE COLLECTIVITÉS ET DE TERRITOIRES

- Par type de collectivité
- Par type de territoire :
  - Urbain vs rural
  - Par département



### VISION PAR LEVIER

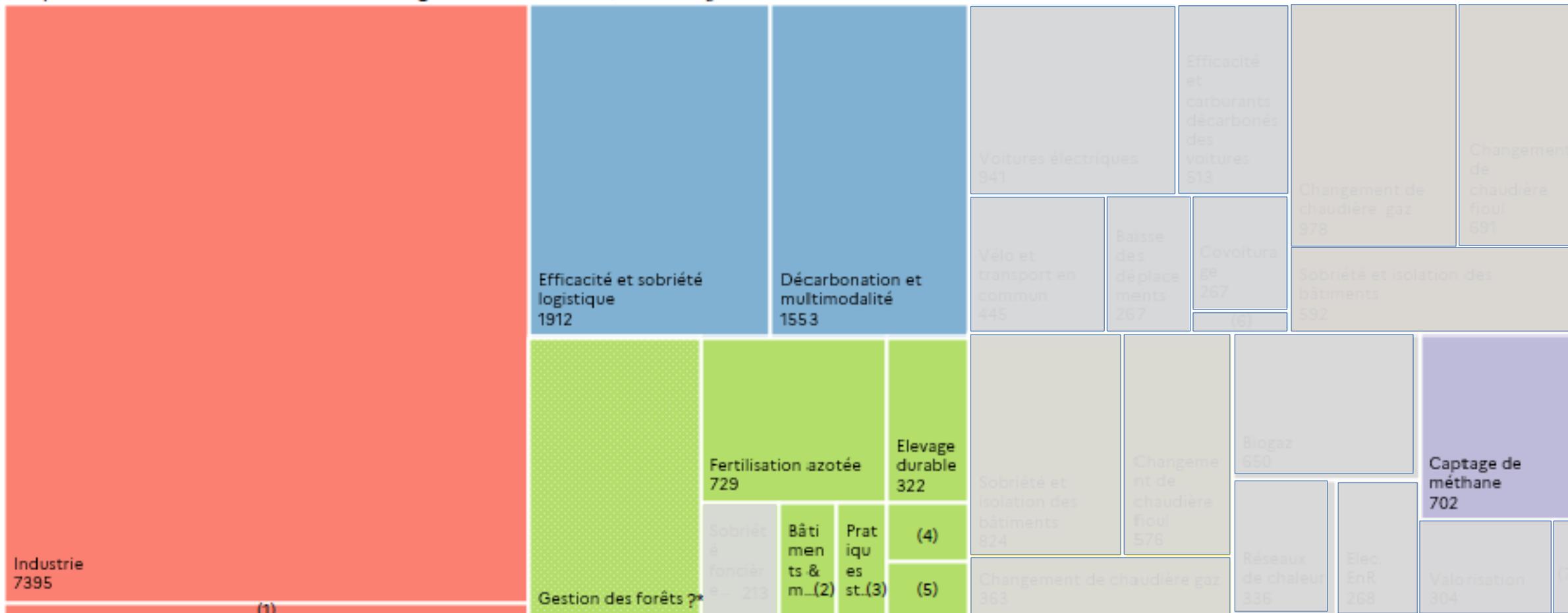
- Perception du niveau de mise en œuvre
  - Actions plus ou moins mises en œuvre et commentaires associés
-

## Vision globale à l'échelle des Hauts-de-France

---

# Des leviers d'actions peu, ou pas, à la main des territoires intercommunaux ou communaux... ... et qui interrogent des secteurs économiques en particulier.

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO<sub>2</sub>e économisés entre 2019 et 2030

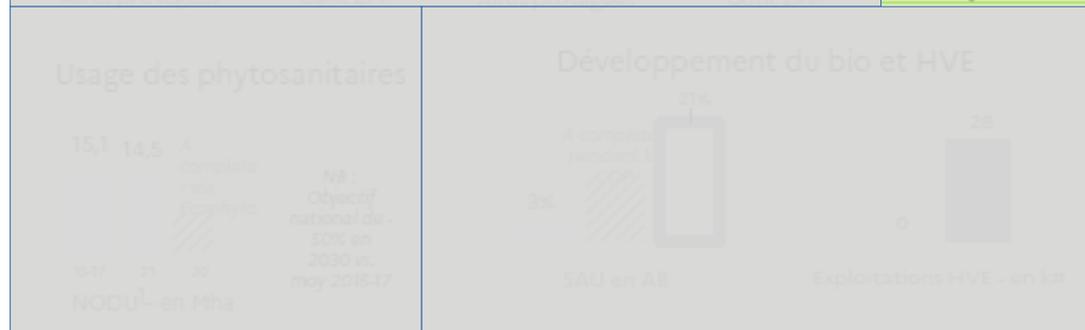
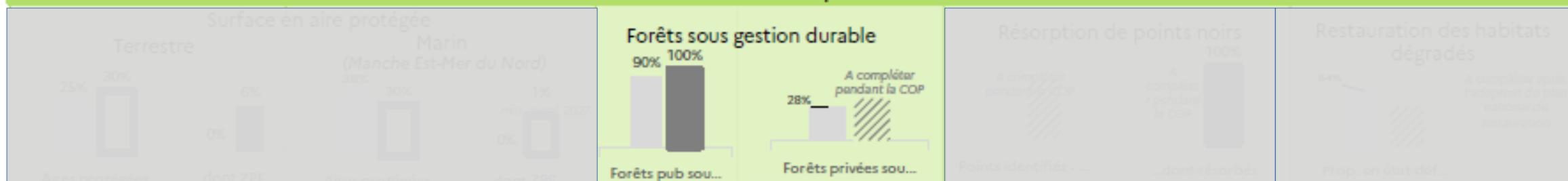


AGRICULTURE, FORÊTS ET SOLS DÉCHET ÉNERGIE INDUSTRIE RÉSIDENTIEL TERTIAIRE TRANSPORT DE MARCHANDISES TRANSPORT DE VOYAGEURS

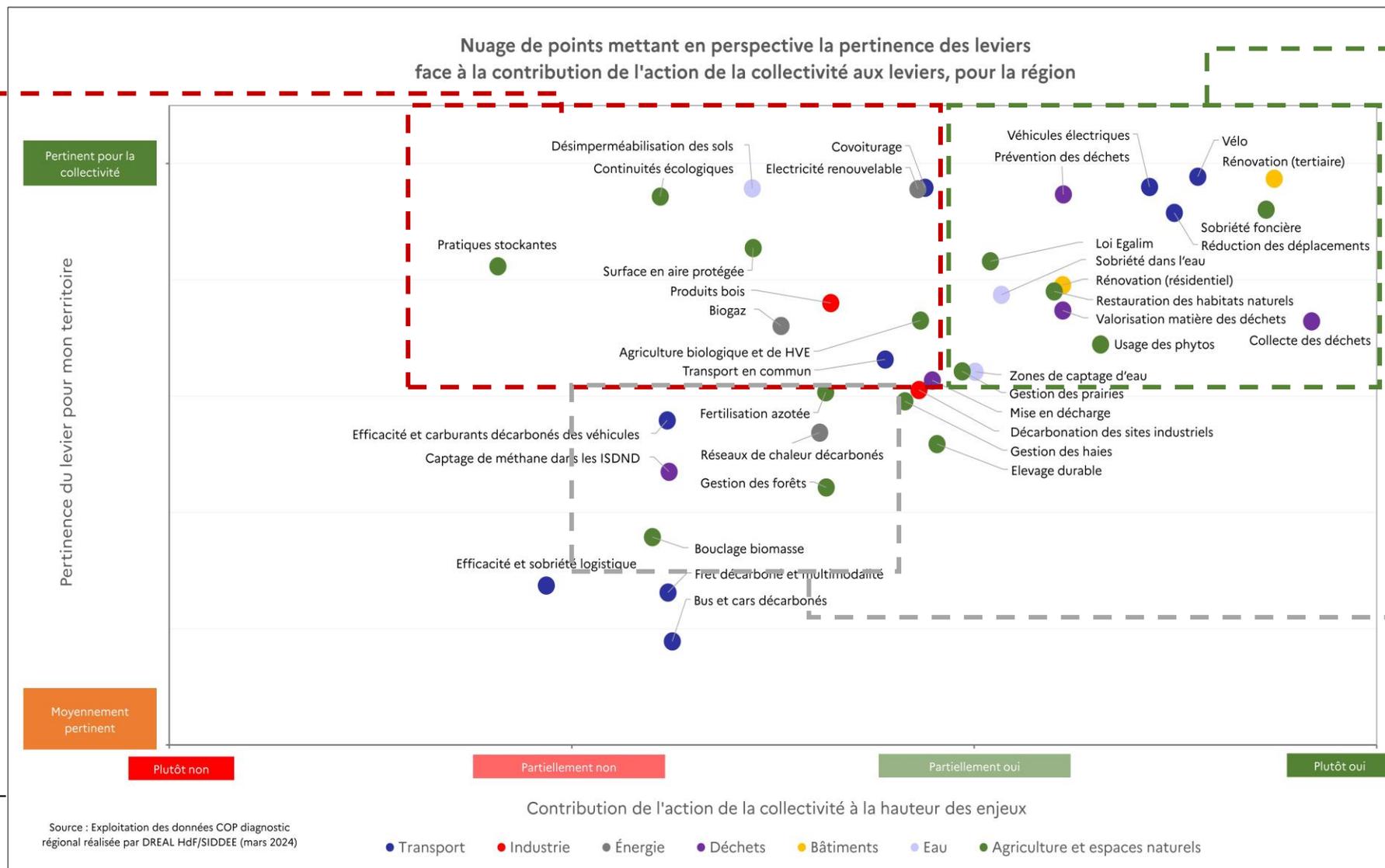
(1) Produits bois : 174 ktCO<sub>2</sub>e. (2) Bâtiments & machines : 151 ktCO<sub>2</sub>e. (3) Pratiques stockantes : 134 ktCO<sub>2</sub>e. (4) Gestion des haies : 113 ktCO<sub>2</sub>e. (5) Gestion des prairies : 108 ktCO<sub>2</sub>e. (6) Bus et cars décarbonés : 53 ktCO<sub>2</sub>e. (7) Prévention des déchets : 60 ktCO<sub>2</sub>e.

# Un levier d'actions peu, ou pas, à la main des territoires intercommunaux ou communaux... ... et qui interrogent les particuliers.

## Préservation des espaces naturels



# Pertinence des leviers proposés / niveau d'implication des collectivités



Leviers **pertinents** et sur lesquels les collectivités estiment que leur **contribution n'est pas à la hauteur des enjeux**.

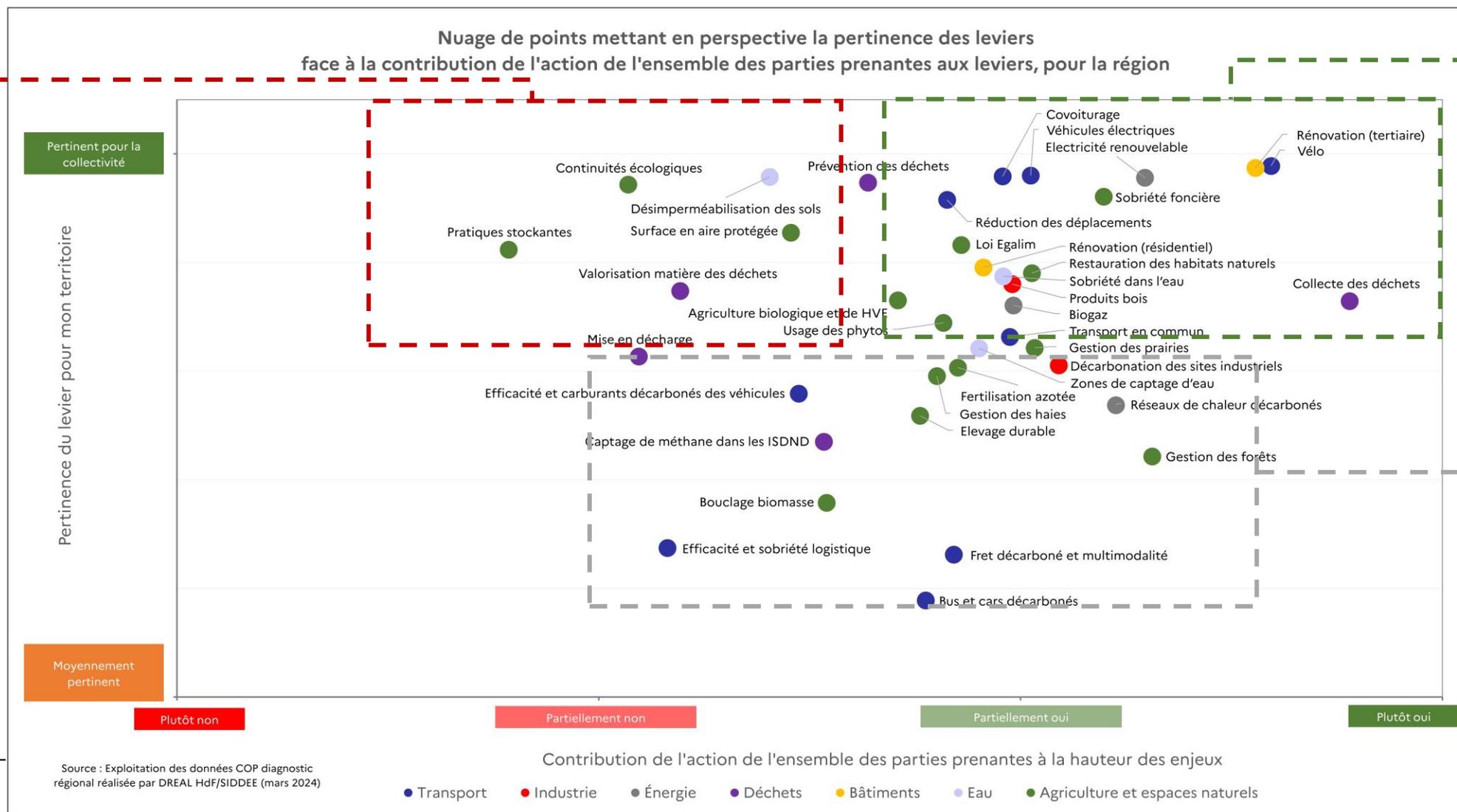


Leviers **pertinents** et sur lesquels les collectivités estiment que leur **contribution est à la hauteur des enjeux**.



NON PRIORITAIRE  
Leviers jugés moins pertinents et sur lesquels les collectivités estiment que leur contribution n'est pas à la hauteur des enjeux.

# Pertinence des leviers proposés / mobilisation des parties prenantes



Leviers **pertinents** et sur lesquels les collectivités estiment que **la contribution des parties prenantes n'est pas à la hauteur des enjeux.**

Leviers **pertinents** et sur lesquels les collectivités estiment que **la contribution des parties prenantes est jugée à la hauteur des enjeux.**

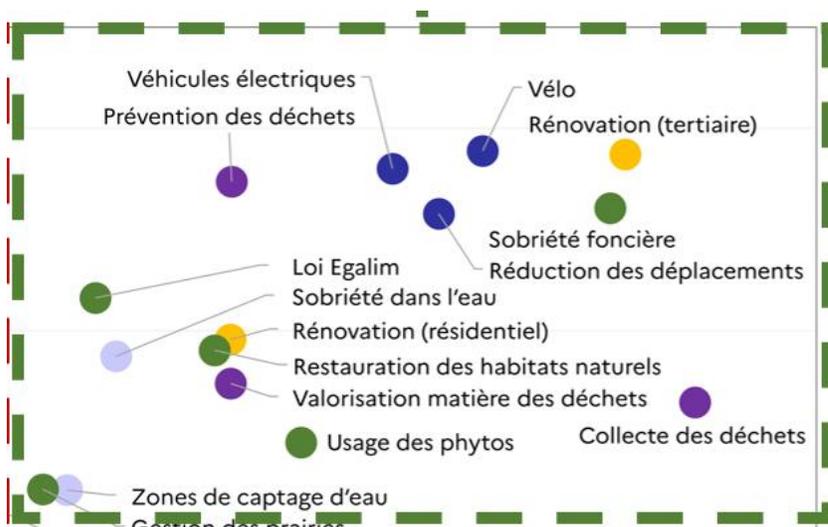
**NON PRIORITAIRE**  
Leviers jugés moins pertinents et sur lesquels les collectivités estiment que leur contribution n'est pas à la hauteur des enjeux.

# Pertinence des leviers proposés / mobilisation des parties prenantes

L'accompagnement par les parties prenantes



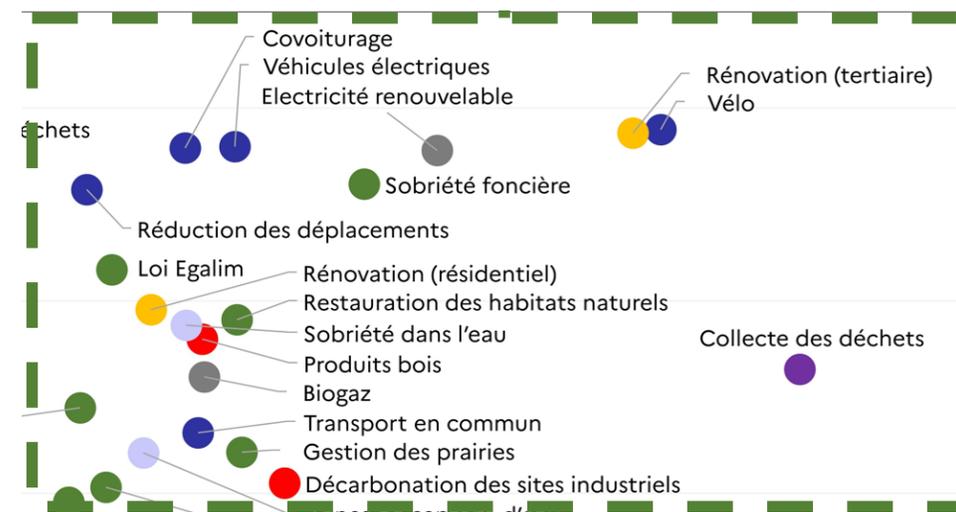
## ACTION DES COLLECTIVITÉS



Leviers pertinents sur lesquels les collectivités estiment leur contribution à la hauteur des enjeux.



## ACTION DES PARTIES PRENANTES



Leviers pertinents sur lesquels les collectivités estiment la contribution des parties prenantes à la hauteur des enjeux.



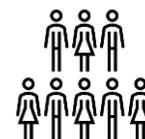
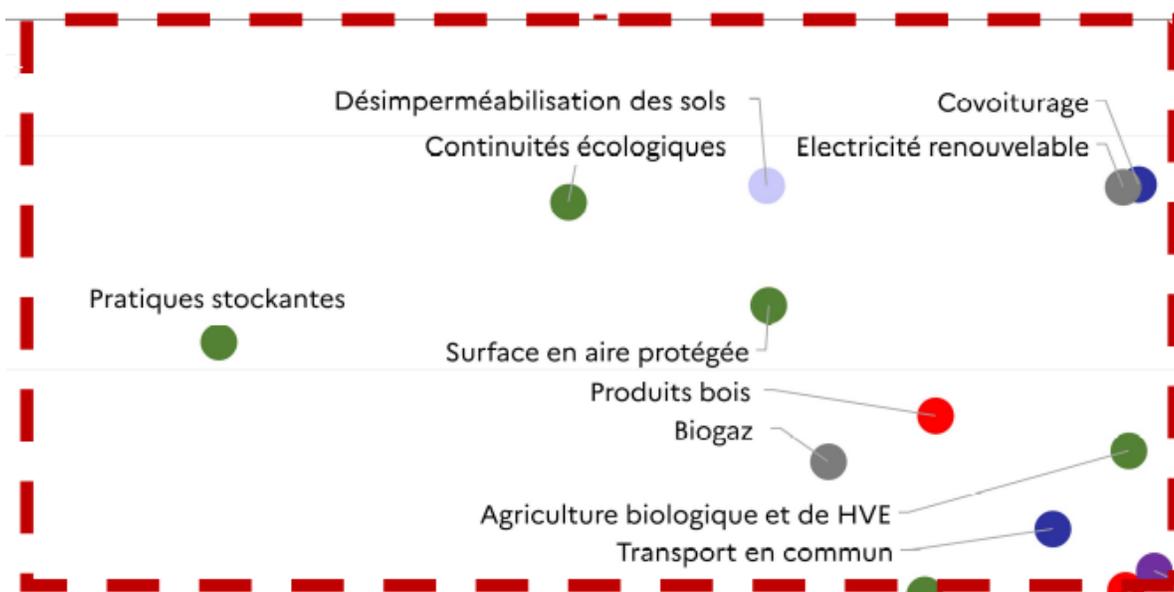
Tous les leviers sur lesquels les collectivités estiment leur contribution à la hauteur des enjeux, sont également des leviers où les actions des parties prenantes sont jugées à la hauteur des enjeux. Cette corrélation tend à démontrer **l'effet d'entraînement réel des collectivités sur les acteurs économiques et sociaux du territoire.**

# Les leviers pertinents mais pas assez investis par les collectivités

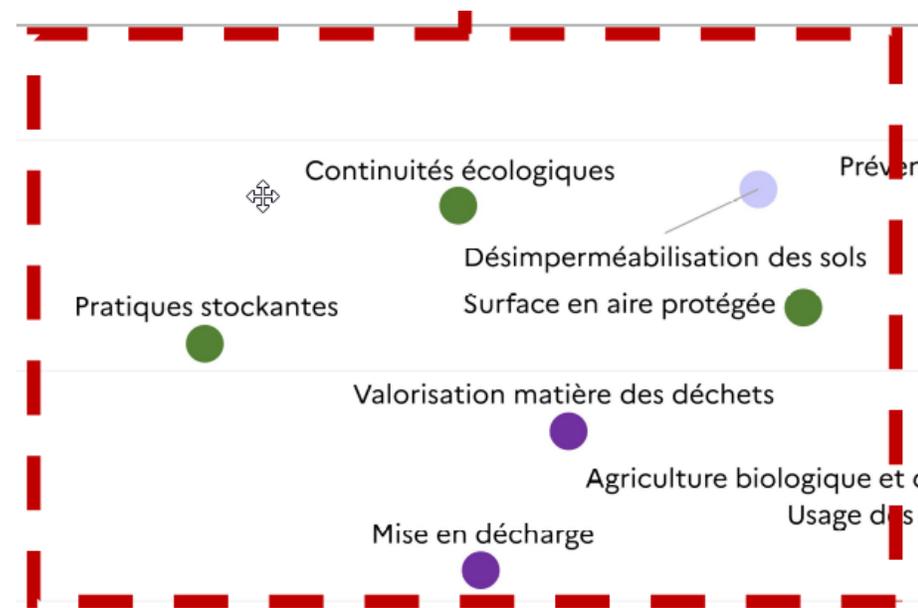
L'accompagnement par les parties prenantes



## ACTION DES COLLECTIVITÉS



## ACTION DES PARTIES PRENANTES

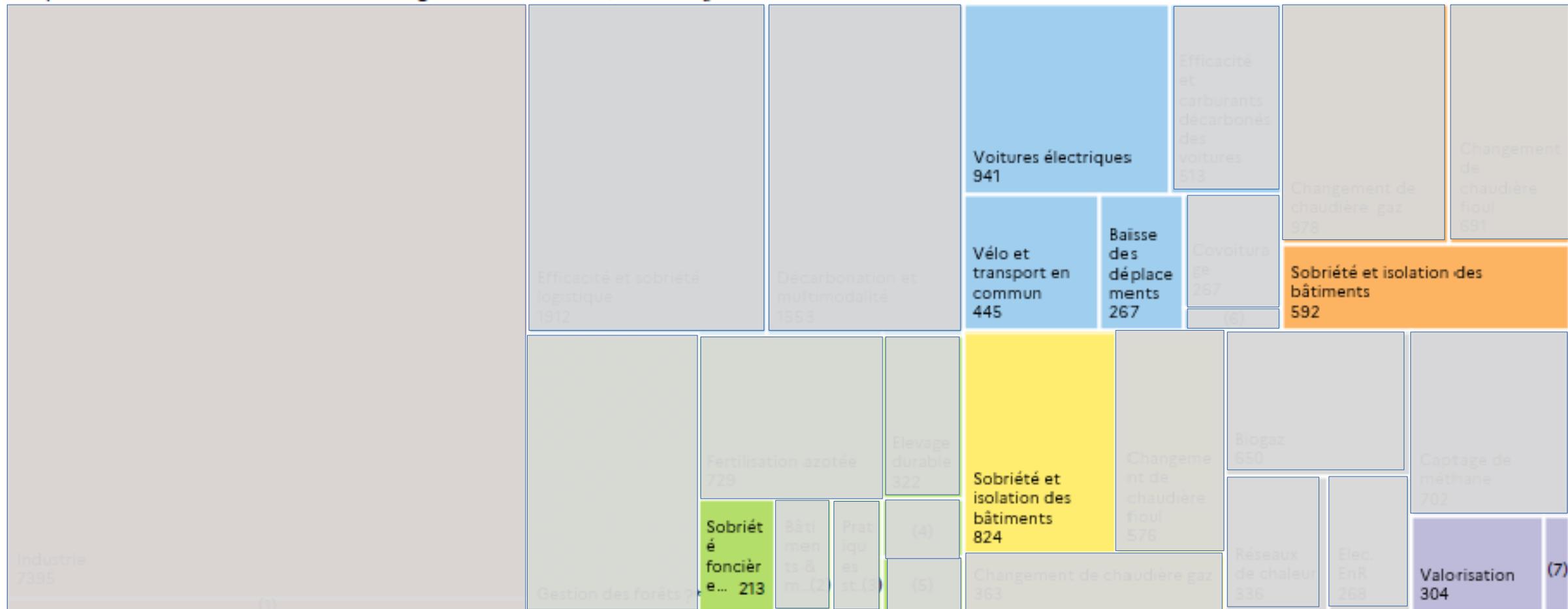


## TOP 10 des actions des EPCI les plus mises en œuvre

n°	Présentation de l'action	Thématique de l'action
1	Amélioration de la collecte et du tri : tri à la source et collecte sélective, distribution de composteurs et lombricomposteurs, adaptation des centres de tri	Déchets
2	Mesures de communication et de sensibilisation à la réduction des déchets (lutte contre les imprimés publicitaires, le gaspillage alimentaire...)	Déchets
3	Mesures de sobriété dans le parc de bâtiments publics (température de chauffage, etc.)	Bâtiments (résidentiel)
4	Mesures de communication et sensibilisation aux dispositifs d'aide et aux enjeux de la rénovation	Bâtiments (tertiaire)
5	Structuration de la communication, de l'accompagnement et du conseil à la rénovation, notamment via l'ouverture d'un espace France Renov	Bâtiments (tertiaire)
6	Actions d'efficacité énergétique et de sobriété pour l'éclairage public	Énergie
7	Mise en place d'opérations d'aménagement en recyclage urbain: recyclage des friches, requalification des quartiers dégradés, revitalisation des petites et moyennes centralités...	Sobriété foncière
8	Electrification des flottes détenues par la collectivité	Transport
9	Régulation des constructions de surfaces bâties via les PLH / PLU: optimisation de l'usage du foncier, promotion de la densité, limitation de la construction de nouveaux bâtiments, incitations à la réhabilitation / reconversion, promotion d'habitats collectifs...	Sobriété foncière
10	Introduction des enjeux de la Trame Verte et Bleue dans les documents d'urbanismes ScoT, PLU, PLUI	Espaces naturels

# Les leviers pertinents et investis par les collectivités

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO<sub>2</sub>e économisés entre 2019 et 2030



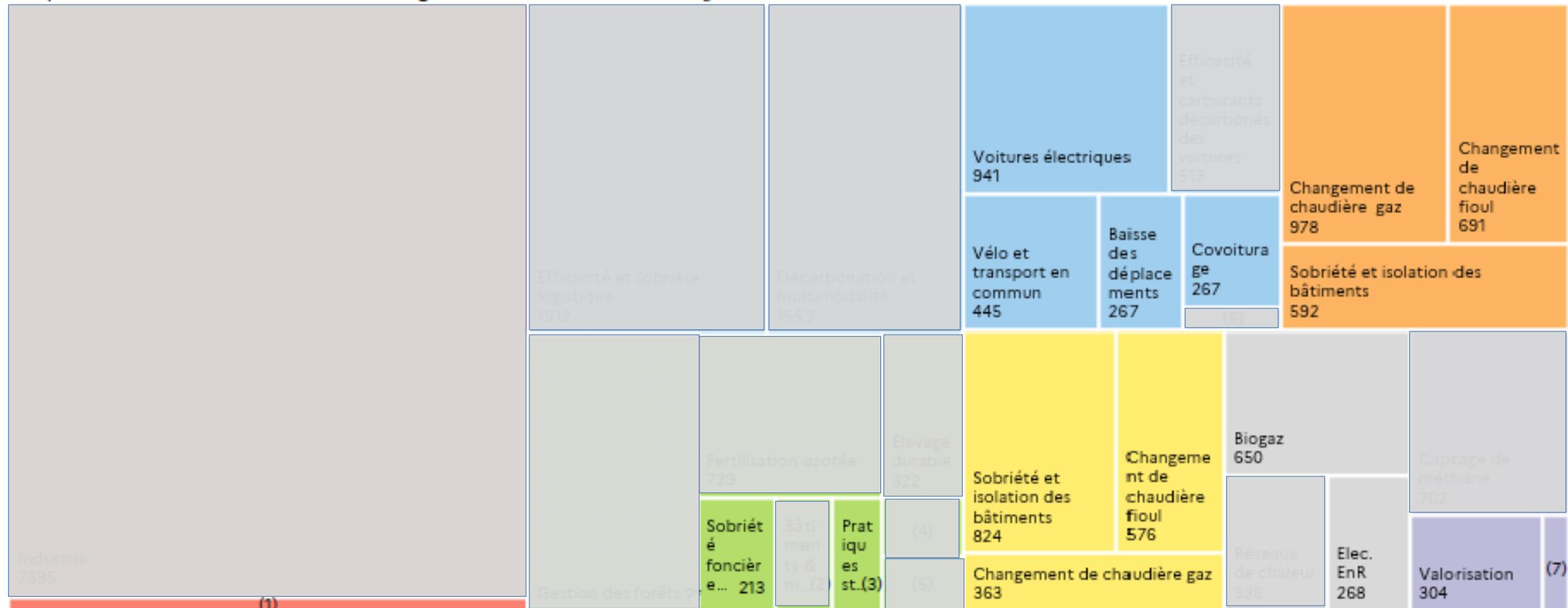
AGRICULTURE, FORÊTS ET SOLS DÉCHET ÉNERGIE INDUSTRIE RÉSIDENTIEL TERTIAIRE TRANSPORT DE MARCHANDISES TRANSPORT DE VOYAGEURS

(1) Produits bois : 174 ktCO<sub>2</sub>e. (2) Bâtiments & machines : 151 ktCO<sub>2</sub>e. (3) Pratiques stockantes : 134 ktCO<sub>2</sub>e. (4) Gestion des haies : 113 ktCO<sub>2</sub>e. (5) Gestion des prairies: 108 ktCO<sub>2</sub>e.

(6) Bus et cars décarbonés : 53 ktCO<sub>2</sub>e. (7) Prévention des déchets: 60 ktCO<sub>2</sub>e.

## Les leviers pertinents : des marges de progrès

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO<sub>2</sub>e économisés entre 2019 et 2030



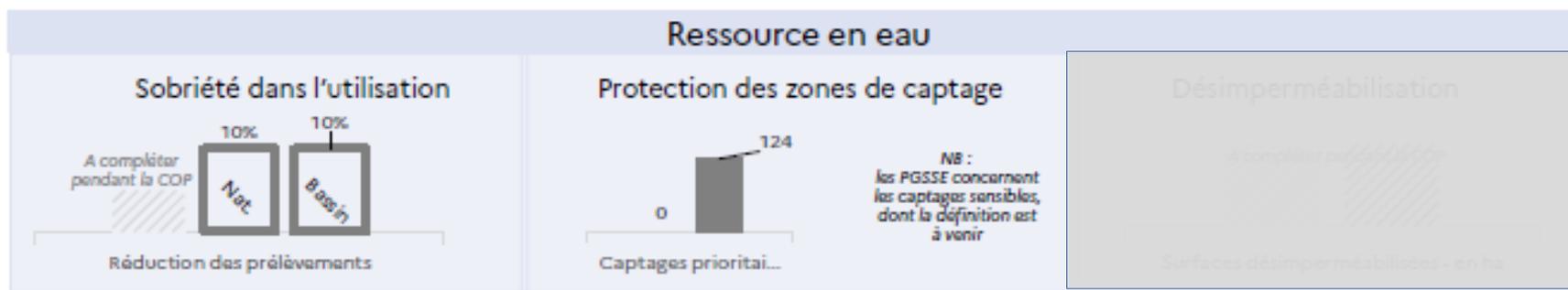
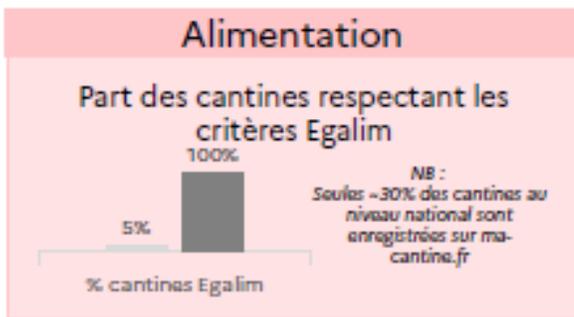
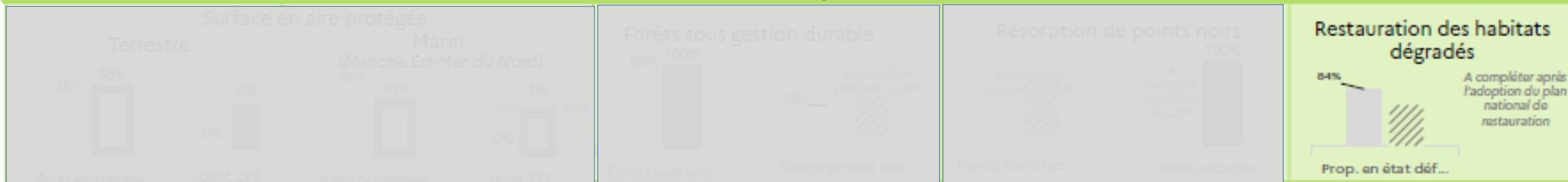
AGRICULTURE, FORÊTS ET SOLS DÉCHET ÉNERGIE INDUSTRIE RÉSIDENTIEL TERTIAIRE TRANSPORT DE MARCHANDISES TRANSPORT DE VOYAGEURS

(1) Produits bois : 174 ktCO<sub>2</sub>e. (2) Bâtiments & machines : 151 ktCO<sub>2</sub>e. (3) Pratiques stockantes : 134 ktCO<sub>2</sub>e. (4) Gestion des haies : 113 ktCO<sub>2</sub>e. (5) Gestion des prairies: 108 ktCO<sub>2</sub>e.

(6) Bus et cars décarbonés : 53 ktCO<sub>2</sub>e. (7) Prévention des déchets: 60 ktCO<sub>2</sub>e.

# Les leviers pertinents et investis par les collectivités

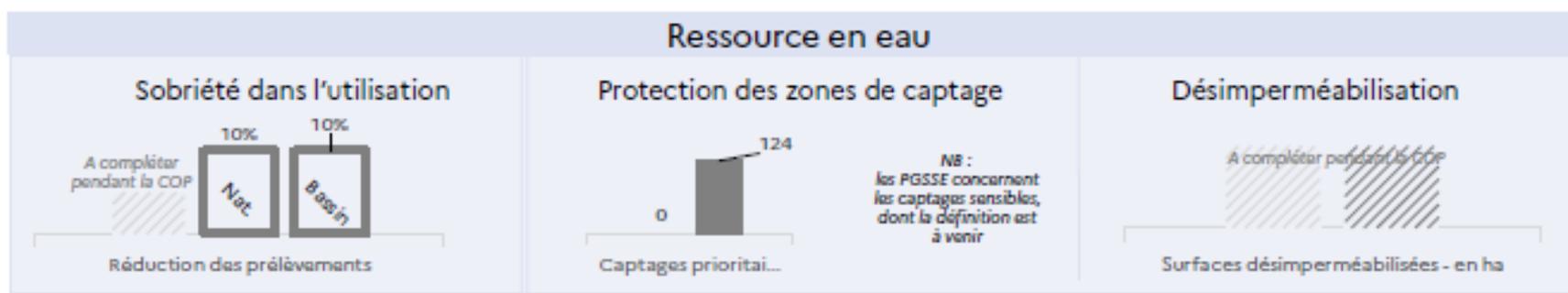
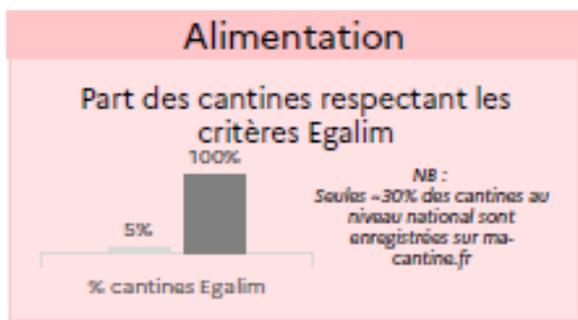
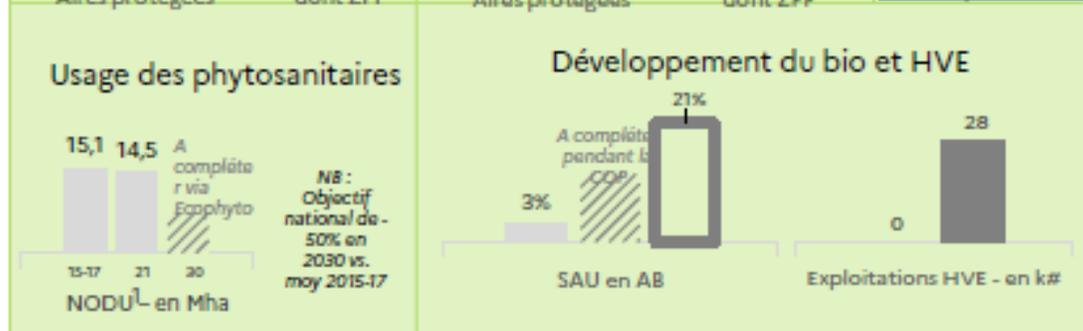
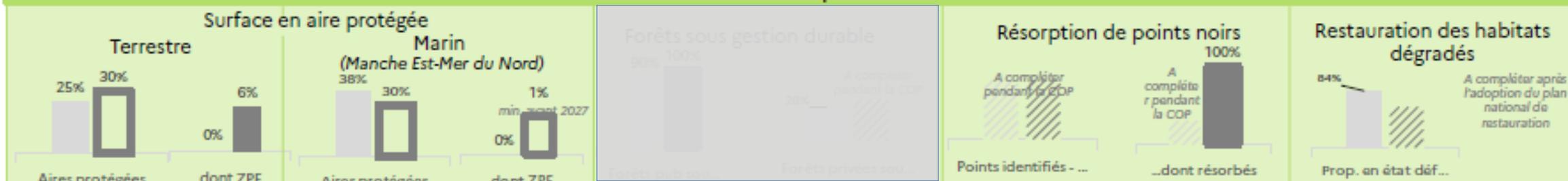
## Préservation des espaces naturels



■ Dernière donnée régionale réalisée (2020, 21 ou 22) ■ Objectif régionalisé indicatif en 2030 ■ Objectif national ou supra-régional

# Les leviers pertinents : des marges de progrès

## Préservation des espaces naturels

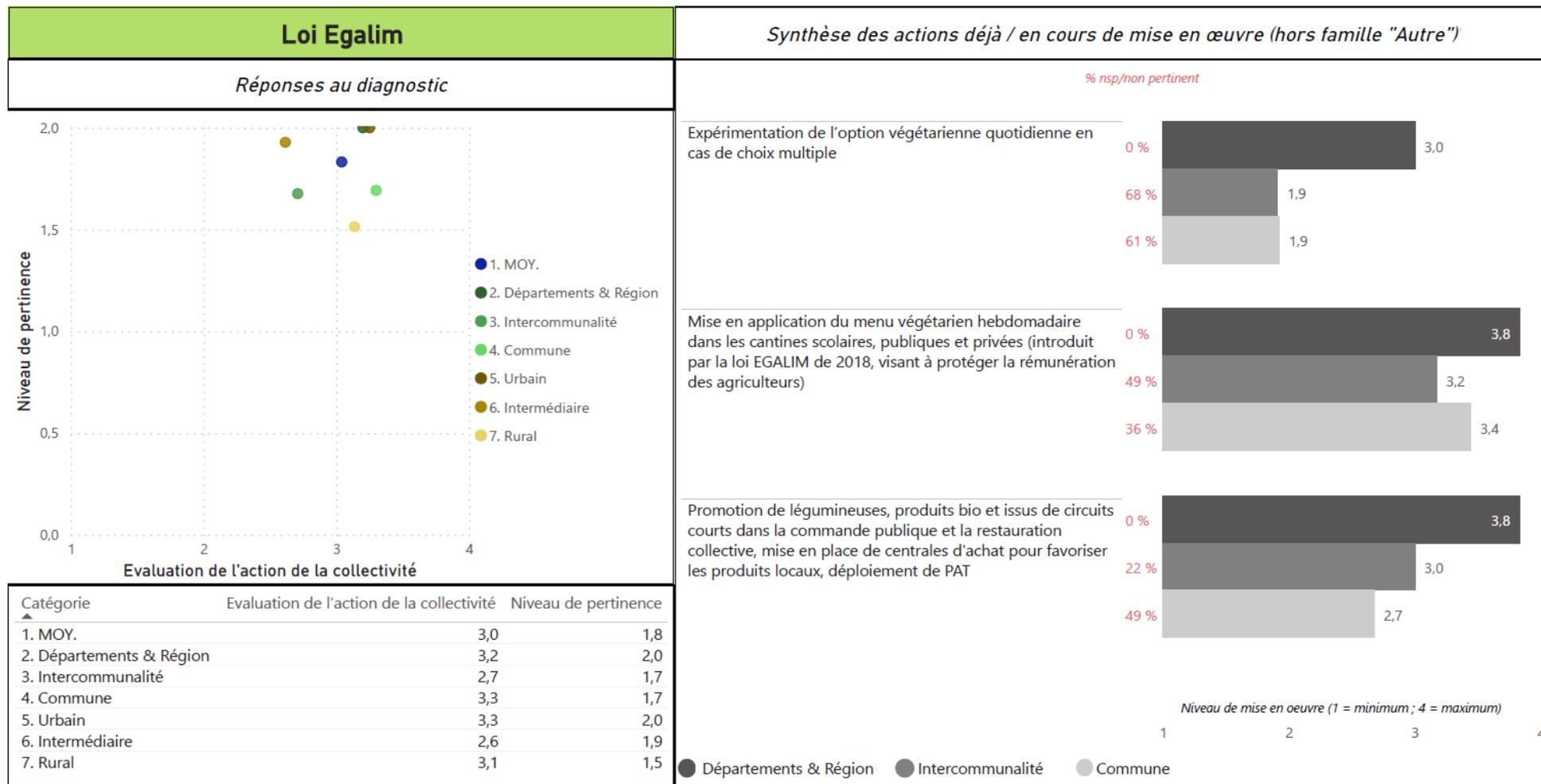


■ Dernière donnée régionale réalisée (2020, 21 ou 22) ■ Objectif régionalisé indicatif en 2030 □ Objectif national ou supra-régional

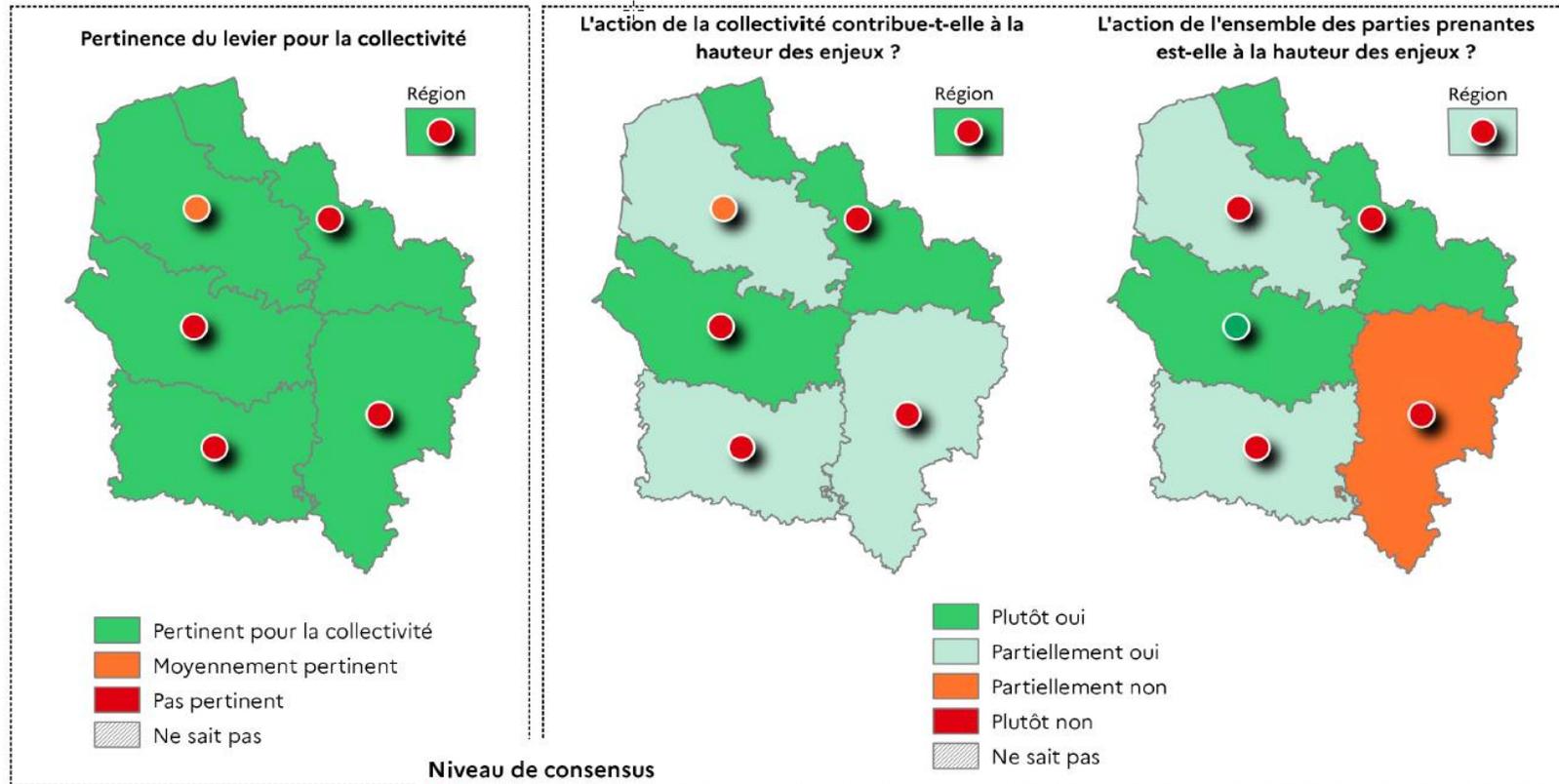
## Analyse par levier

---

# Analyse par levier : exemple du levier 35, loi Egalim/Climat et Résilience



# Analyse par levier : exemple du levier 35, loi Egalim/Climat et Résilience



**Niveau de consensus**

- Élevé
- Moyen
- Faible
- Non calculable

Conception : DREAL Hauts-de-France/SIDDEE/PAD  
 Données sources : Exploitation des données COP diagnostic régional  
 réalisée par DREAL Hdf / SIDDEE (04/04/2024)  
 Fonds de plan : © IGN ADMIN EXPRESS ®  
 Date de réalisation : 05/04/2024 - Réf. : 24-038-L

# Réponses aux questions

---

# 4 - Organisation des débats

---

## Présentation des objectifs des débats pour le tour 2024

Travailler les **thématiques identifiées comme prioritaires pour les territoires** pour permettre l'émergence des projets.

**Cibler quelques thématiques à creuser** : capitaliser sur les démarches réussies, identifier les freins à lever, les verrous à faire sauter.

**Faire dialoguer les différentes parties prenantes** sur le territoire et **récolter un maximum d'idées d'actions à mettre en œuvre.**

**Créer une dynamique au sein du territoire** autour de la planification écologique territoriale. **Préparer la phase de contractualisation.**

**Ouvrir la possibilité à toute contribution, pour élargir le champ d'action.**



**Les communes et les intercommunalités, premier moteur de la COP.**



**Préparer les débats territoriaux par des GT thématiques.**



**Tenir des débats territoriaux les plus ouverts possibles.**



**Se mettre en ordre de marche pour poursuivre plus vite et plus fort la transition.**



**Enrichir la feuille de route Hauts-de-France, préparer le tour 2025.**

**Un travail en 2 temps : des groupes de travail thématiques en mai, pour préparer des débats dans les territoires en juin**

# Méthodologie groupes thématiques

Présentation des modalités de constitution des groupes thématiques



Deux ateliers de **2 heures** en visioconférence par thématique



Une **trentaine de participants** par groupes thématiques



Des acteurs issus de **différentes structures** : ils s'appuient autant que faire se peut sur les comités existants type CRHH, CRB, CRé .... de manière à optimiser les réflexes de collaboration déjà installés.

Ils sont composés de :

- **Collectivités/EPCI** qui ont à proposer des actions exemplaires en lien avec le levier examiné ainsi que leur témoignage des clés du succès et des difficultés rencontrées pour réaliser ces actions
  - **Représentants des agences et opérateurs de l'État** (Agence de l'eau, Cerema, Ademe, Anct, banque des territoires)
  - **Représentants du monde économique / filière concernée**
  - **Représentants de la société civile**
  - **Représentants (Etat/Région)** impliqué dans la démarche
-

## 6 groupes thématiques pour creuser certains sujets en préparation des débats territoriaux

Groupe thématique	Leviers du SGPE concernés	Séquence 1 	Séquence 2 
GT1 : L'alimentation durable au cœur de la planification écologique	Loi Egalim / Climat Résilience	14 mai 9h -11h	22 mai 9h - 11h
GT2 : Logement, pour une transition juste	Sobriété et isolation	14 mai 14h - 16h	22 mai 14h-16h
	Suppression des chaudières au fioul		
	Changement des chaudières au gaz		
	Réseaux de chaleur décarbonés		
GT3 : Tertiaire exemplaire	Sobriété et isolation	15 mai 9h - 11h	23 mai 9h-11h
	Suppression des chaudières au fioul		
	Changement des chaudières au gaz		
	Réseaux de chaleur décarbonés		

## 6 groupes thématiques pour creuser certains sujets en préparation des débats territoriaux

Groupe thématique	Leviers du SGPE concernés	Séquence 1 	Séquence 2 
GT4 : Espaces naturels	Points noirs prioritaires de continuité écologique	15 mai 14h - 16h	23 mai 14 h- 16h
	Surface en aire protégée		
	Restauration des habitats naturels		
GT5 : Mieux se déplacer	Efficacité et sobriété logistique	16 mai 14h - 16h	24 mai 14h - 16h
	Véhicules électriques (y compris efficacité et carburants décarbonés des véhicules privés)		
	Bus et cars décarbonés		
	Report modal		
GT6 : Gérer les déchets pour générer du développement	Valorisation matière des déchets	17 mai 9h - 11h	28 mai 14h - 16h
	Prévention des déchets		
	Mise en décharge		
	Taux de collecte		

## Les débats territoriaux tenus au mois de juin

### Pour des débats territoriaux les plus ouverts possibles :



Organisation **sous l'égide des préfetures de département**, avec l'appui de toute l'équipe projet



Association importante des **conseils départementaux**



**Tous les EPCI y sont conviés, les communes sont bienvenues**



**Association des forces vives du territoire**



Demandes de **lier le travail collégial à faire sur la COP à celui à réaliser sur les Zones d'accélération des ENR**

# 5 - Prochaines étapes

---

# Calendrier récapitulatif

**6 décembre 2023** 

COP de lancement régionale

**Jusqu'au 26 Janvier 2024** (*étendu à mi-février pour les derniers questionnaires*) 

Contributions au diagnostic :

- Réunions de présentation dans les départements
- Réunions de présentation dans les instances de gouvernance thématique

**Mars 2024** 

Consolidation du diagnostic :

- Analyse des questionnaires remontés par les EPCI et collectivités
- Dynamiques de projets grâce aux données des opérateurs et agences de l'Etat
- Examen des trajectoires par levier

**19 avril 2024** 

Webinaire de présentation du retour des questionnaires des collectivités et EPCI

**14 – 15 – 16 et 17 mai 2024 puis 22 – 23 – 24 – 28 mai 2024** 

Organisation de groupes de travail pour préparer les débats :

- 6 groupes de travail réunis en visioconférence, lors de 2 réunions de 2 heures

**Juin – début juillet 2024** 

Organisation de débats dans les territoires :

- *A minima* 1 réunion par département

**Été 2024** 

Synthèse et rédaction de la feuille de route régionale



## Contacts

### **Vous souhaitez nous contacter :**

**Chantal ADJRIOU**, Secrétaire générale de la conférence des parties (COP) des Hauts-de-France  
[planification-ecologique.dreal-hdf@developpement-durable.gouv.fr](mailto:planification-ecologique.dreal-hdf@developpement-durable.gouv.fr)

### **Vous souhaitez participer :**

**Vous souhaitez participer au travail préalable thématique**, vous avez une expérience positive à partager sur la mise en œuvre d'une action relevant des axes de travail proposés, faite- nous part de votre proposition,

**Ou vous souhaitez prendre part aux débats territoriaux**, contactez-nous en précisant le territoire concerné :  
[planification-ecologique.dreal-hdf@developpement-durable.gouv.fr](mailto:planification-ecologique.dreal-hdf@developpement-durable.gouv.fr)

### **Vous souhaitez verser une contribution :** [planification-ecologique.dreal-hdf@developpement-durable.gouv.fr](mailto:planification-ecologique.dreal-hdf@developpement-durable.gouv.fr)

### **Pour aller plus loin :**

L'ensemble de la démarche nationale:

<https://www.gouvernement.fr/france-nation-verte/le-secretariat-general-a-la-planification-ecologique>

L'ensemble de la démarche en Hauts-de-France :

<https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?La-Planification-Ecologique-en-region-Hauts-de-France>